



CIPP
IPPM

Civic Institute of
Professional Personnel

L'Institut professionnel
du personnel municipal

Le 6 novembre 2019

Par courriel

Conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS (SP)

a/s de Michael Rolland, président-directeur général du Conseil d'administration de la SP d'OMERS

Monsieur,

Objet : Vote du 14 novembre sur les changements proposés à la gouvernance de la Société de promotion d'OMERS

Je vous écris au nom de l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM), qui représente plus de 2 000 membres actifs d'OMERS.

Nous avons su que des changements importants proposés à la gouvernance de la Société de promotion (SP) seront soumis à un vote le 14 novembre 2019. Nous croyons comprendre que les changements proposés auraient pour effet d'atténuer radicalement la responsabilité des personnes nommées au Conseil d'administration de la SP à l'égard de leurs organes constitutifs et rendraient le contrôle conjoint du régime inutile. En dépit de leur importance cruciale, ces changements proposés seront soumis à un vote précipité sans d'abord en avoir divulgué les détails aux intervenants ni donner l'occasion de mener des consultations sérieuses.

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir divulguer tous les détails des changements proposés et de permettre à tous les syndicats comptant des membres chez OMERS de commenter les propositions. La promotion et le contrôle conjoints d'OMERS constituent un enjeu fondamental pour l'IPPM et ses membres. En effet, l'IPPM est d'avis que la SP d'OMERS devrait s'efforcer d'améliorer la représentation des membres du régime de retraite et de favoriser la négociation, et non pas de l'éliminer. Ce point est tout particulièrement important pour les membres de syndicats comme l'IPPM qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration de la SP. Le niveau de participation de ces membres et les occasions qui leur sont données d'influencer l'avenir du régime sont déjà fort restreints.

C'est la deuxième fois en autant d'années qu'OMERS provoque une crise de gouvernance, et il est clair que ces propositions sont une tentative furtive de réaliser ce à quoi les membres d'OMERS se sont farouchement opposés il y a un an à peine. Il s'agit pour nous d'une preuve supplémentaire que la



CIPP
IPPM

Civic Institute of
Professional Personnel

L'Institut professionnel
du personnel municipal

responsabilité et le contrôle conjoints du régime doivent être renforcés, et non affaiblis. La présomption que les intérêts des membres peuvent être représentés dans le cadre d'une gouvernance conjointe tout en disposant de peu d'information ou de commentaires significatifs n'est pas acceptable. Cette façon de faire pourrait entre autres violer le droit à la liberté d'association garanti par la *Charte*, qui permet aux membres de l'IPPM de négocier leurs importantes conditions d'emploi.

Ce n'est pas parce que l'IPPM n'est pas représenté au Conseil d'administration de la SP que ses membres doivent être relégués au second rang chez OMERS. Ils ont le droit d'être entendus sur des enjeux touchant leur régime de retraite, l'un des avantages les plus importants de leur emploi et leur meilleur espoir de pouvoir jouir d'une retraite décente. Nous estimons que les changements proposés, s'ils sont adoptés, pourraient représenter une violation substantielle des obligations fiduciaires du Conseil d'administration de la SP en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* et de la common law, et nous avons l'intention de défendre les droits et les intérêts de nos membres dans toute la mesure nécessaire.

De plus, l'IPPM croit qu'un examen approfondi de la composition et de la structure d'OMERS est requis pour veiller à ce que la Société puisse concrétiser son mandat en tant que régime de retraite régi conjointement. Il est clair que la composition actuelle ne sert pas les intérêts des membres et nécessite une intervention immédiate.

En résumé, nous insistons respectueusement pour que vous reportiez le vote devant avoir lieu le 14 novembre pour une période indéterminée. Parallèlement, nous vous demandons de divulguer immédiatement tous les détails des changements proposés à la gouvernance et de mener des consultations sérieuses auprès de tous les représentants des membres et les intervenants en vue d'un examen exhaustif et fondamental de la composition et de la gouvernance d'OMERS.

Au nom du Conseil d'administration de l'IPPM,

Jamie Dunn

Directeur exécutif, IPPM



CIPP
IPPM

Civic Institute of
Professional Personnel

L'Institut professionnel
du personnel municipal

C.c. : Conseil d'administration de l'IPPM

Les syndicaux d'OMERS

L'Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

Riley Brockington, représentante du Conseil municipal d'Ottawa à l'AMO

Peter Engelmann, Goldblatt Partners